

Communiqué de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), le 27.09.2017

Exercice général d'urgence à la centrale nucléaire de Mühleberg, du 26 au 28.09.2017

La protection d'urgence sans population à protéger

À nouveau, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) met ceux qu'il doit protéger à l'écart en cas d'accident atomique : la masse de gens manque aussi lors de l'«Exercice» général d'urgence (EGU) de cette année que l'OFPP réalise en ce moment à la centrale nucléaire de Mühleberg. Les organes de conduite restent largement entre eux quand cette fois même ils vont exercer «la transition dans la maîtrise des (...) conséquences de l'accident dans les premiers jours après l'accident». Une absurdité. En outre, les autorités ont ajusté l'accident atomique pratiqué à leurs possibilités. Elles veulent fixer le scénario d'accident embelli comme base pour la protection de la population également dans l'ordonnance révisée sur la protection en cas d'urgence (OPU).

Les EGU ont lieu tous les deux ans. Cette fois aussi, les états-majors de crise exercent l'accident atomique rien que pour eux, une sorte de simulation sans population. 575'000 personnes vivent autour de la centrale nucléaire (CN) de Mühleberg et seraient toutes concernées. Mais elles sont quasi tenues à l'écart de l'exercice de leurs protecteurs. Berne est à proximité immédiate d'un nuage radioactif émergeant. Mais il n'existe ni concept d'évacuation des citoyens à titre préventif, ni plan expliquant qui irait les chercher dans la zone après coup dans leur cave et comment.

Absence d'études sur la faisabilité

Le Conseil fédéral veut, à l'avenir, sanctionner l'exercice effectué en ce moment à la CN de Mühleberg dans «l'OPU au voisinage des installations nucléaires» (OPU). La procédure de consultation s'est terminée un jour justement avant l'EGU actuel de 2017. Le Conseil fédéral y écrit que pour évacuer la zones de protection d'urgence 1, [six heures suffiraient, resp. 12 heures](#) pour évacuer la zone 2 élargie. Toutefois, des études de faisabilité correspondantes n'existent pas. Des simulations comme pour la CN de Gösgen sont, selon les auteurs d'une étude de l'ETH, [explicitement non transposables à la région de Mühleberg](#). Malgré cela, l'exercice à Mühleberg est réalisé selon ce schéma. En cas de crise, on ignore si le temps suffira afin que les personnes puissent se mettre à l'abri.

Abandon simple des personnes à mobilité réduite?

L'évacuation d'hôpitaux, d'hospices et de prisons a été mise entre parenthèses dans [l'unique étude réalisée jusqu'ici](#) sur le temps minimum nécessaire pour les évacuations à grande échelle. Il faudrait «[nettement plus de 30 heures](#)» pour évacuer ces établissements. L'évacuation de foyers pour handicapés et d'écoles reste aussi imprécise autant que celle des personnes vulnérables vivant toutes seules. Il faut «décider s'il y a lieu de renoncer à une évacuation préventive dans le cas où une certaine partie de la population ne peut quitter la zone en temps utile [ou si la mise en sécurité de la proportion de personnes pouvant être efficacement évacuées prime](#)», écrit l'OFPP dans son concept d'évacuation. Cela rappelle un scénario de guerre: ceux qui n'arrivent pas à s'en sortir seuls sont abandonnés à leur sort. Pourtant, la protection d'urgence doit s'appliquer à toute la population.

L'accident nucléaire doit s'adapter aux possibilités des autorités

Les suppositions fondamentales des autorités sur l'accident atomique à pratiquer sont déjà douteuses. Leur scénario «A4 en situation météorologique moyenne» (en bref: A4) libère **10 fois moins de radioactivité qu'à Fukushima resp. 100 fois moins qu'à Tchernobyl**. Les autorités ont choisi l'A4 comme compromis, parce qu'entre autres, l'IFSN voulait rester attachée à l'ancien scénario A3, et que plusieurs cantons exigeaient le scénario A5 (Fukushima) resp. A6 (Tchernobyl) comme base. Ainsi, le scénario de référence négocié n'a pas grand-chose à voir avec la réalité sur laquelle devrait s'axer la protection des personnes en cas d'accident grave dans les CN de Beznau, Gösgen, Mühleberg ou Leibstadt. Les exploitants de CN avaient leur mot à dire lors du simple compromis mais pas la population civile concernée. Désormais, le Conseil fédéral veut intégrer le scénario d'accident enjolivé dans sa nouvelle OPU.

La radioactivité s'échappe seulement quand la protection d'urgence est prête

Pour le scénario A4, le nuage radioactif ne s'échappe, au plus tôt, que six heures après l'identification de l'accident et **non dès quatre ou même deux heures**, comme le prévoient les scénarios graves A5 et A6. Pourquoi? Le temps que la protection suisse de la population soit opérationnelle, il faut «**une phase d'alerte de 6 heures**», selon l'IFSN en 2014. «Les autorités déforment l'accident atomique afin qu'il s'ajuste à leur concept. Une fois de plus, elles priorisent les intérêts des exploitants de CN au détriment de la protection de la population contre de l'énergie atomique incontrôlable », commente le dr méd. Peter Kälin, président des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE). «De ce fait, les autorités enfreignent les directives de la loi sur l'énergie nucléaire qui **exige une protection d'urgence qui fonctionne en tant que conditions pour autoriser l'exploitation d'une CN**», précise Kälin.

Les exploitants de CN évaluent l'étendue de l'accident d'après des directives secrètes

Si un grave accident se prépare dans une CN suisse, le temps presse. Mais l'OPU laisse aux exploitants de CN le soin d'identifier un accident et d'évaluer son étendue. Ils doivent immédiatement déclarer ce qu'ils considèrent constamment comme impossible. Les critères selon lesquels l'évaluation est faite sont secrets.

Les MfE exigent un scénario réaliste et une participation

Les MfE refusent les exercices de protection d'urgence tels qu'ils ont lieu en ce moment autant que l'OPU révisée. Leurs exigences:

- L'OPU doit être bâtie sur des scénarios d'accident tels qu'ils sont devenus réalité à Fukushima et Tchernobyl.
- La confédération doit révéler tous les documents et accord secrets relatifs à la protection d'urgence entre l'autorité nucléaire ENSI et les exploitants de CN.
- La publication de l'évaluation détaillée de l'exercice de 2017 à la CN de Mühleberg (comme le rapport final PERIKLES, EGU 15 (CN de Gösgen))
- Les exercices généraux d'urgence doivent, à l'avenir, inclure toute la population des zones de protection d'urgence 1 et 2, villes incluses. Les exploitants de CN supportent les coûts. L'évacuation resp. l'abandon des animaux domestiques et utiles doivent être inclus dans les exercices.
- Des représentants des autorités doivent être constamment présents dans les CN, pour surveiller, en cas d'urgence, le travail et la communication des exploitants. Les coûts sont pris en charge par les exploitants de CN.

Vous trouverez ici les dessous de la protection d'urgence en cas d'accidents atomiques:

- [Procédure de consultation des MfE](#) sur l'OPU en cas d'accidents dans des CN, 25.9.2017 (en allemand)
- Accident nucléaire en Suisse : [La protection d'urgence est-elle prête?](#) Ecoscope 2016
- Factsheet MfE : [Accident nucléaire grave et animaux](#)

Contact:

Dr med. Peter Kälin, Président MfE

079 636 51 15

Dr. Martin Forter, Directeur MfE,

061 691 55 83